SPORTS

(SUITE DE LA DEUXIÈME PAGE)

FOOTBALL

CHAMPIONNAT D'EXCELLENCE

DOUAI BAT DENAIN PAR 3 A 0

La partie est à peine commencée que Douai ouvre le score par son ailier droit Milcaek. Le terrain est extrêmement lourd, les deux équipes manquent quelques belles occasions et la mi-temps est sifflée sur le score de 1 à 0 pour Douai. La 2e mi-temps verra un avantage territorial assez net de Denain, mais la chance est pour Douai et sur échappée l'avant-centre douaisien Marescaux marque un superbe 2e but. Denain repart avec courage, mais rien ne réussit et Chubak, l'arrière-gauche douaisien abat un travail considérable. Peu avant la fin l'avant-centra de Douai est fauché alors qu'il était en bonne position du shoot. Le coup franc qui sanctionna cette faute shooté par Grodsky est converti et Douai mène par 3-0 et c'est sur ce score qu'est sifflée la fin du match.

L'équipe douaisienne joua un bon match dans l'ensemble, mais Denain aurait mérité de marquer 2 buts.

Par cette victoire Douai n'est plus qu'à deux points du leader héninois avec un match en moins contre Corbie at peut être considéré comme le leader du championnat.

URODONAL
garde le sang pur, les articulations souples, la santé parfaite.

Coupe du Nord des Juniors et des Cadets

LE 3e TOUR ELIMINATOIRE DU DIMANCHE 26 DECEMBRE JUNIORS

ARTOIS. — Match n° 1 A.S. Harnes contre Stade Béthunois ; 2. A.S. Méricourt contre R.C. Lens ; 3. U.S. Bruay contre Espérance Calonne ; 4. Stade Héninois contre R.C. Arras.

ESCAUT : 5. C.S. Cheminots Aulnoye contre Olympique Fresnois ; 6. Olympique Amandinois contre Denain Athlétic Club ; 7. U.S. Denain contre S.A. Douai ; 8. A.S Lambres contre A.A. Evin-Malmaison.

PICARDIE : 9. U.S. Corbie contre Groupe Sportif Picard Albert.

TERRIEN : 10. R.C. Roubaix contre Rapid Ostricourt ; 11. Excelsior R.T. contre S.C. Hasebrouck ; 12. O. I.O. Lillois contre Stade Orchésien ; 13. A.S.SB. Ognies contre U.S. Marquette.

CADETS

ARTOIS : Match n° 1 : R.C. Lens contre A.C. Noyelles-Godault ; 2. S.C. Fouquières ou U.S. Rouvroy contre E.S. Bully ; 3. A.A.E. Salaumines contre Stade Héninois ; 4. C.S. Avion contre A.S. Harnes.

TERRIEN : 5. B.C. Frvois contre A. 1. Colbert Tourcoing ; 6. J.A. Armentières contre Excelsior R.T. ; 7. R.C. Roubaix contre A.S.S.B. Ognies ; 8. Rush Carvin contre O.I.C. Lillois.

Toutes ces rencontres se disputeront sur les terrains des clubs premiers nommés.

ALIMENT DULCIA
Vente contingentée
de la santé pour toute la vie
LABORATOIRES DULFRANCE

BASKET-BALL

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

U.S. Tourcoing bat Courchelettes après prolongation

Après une partie qui fut presque une bagarre, disputée dans la bouée l'U.S. de Tourcoing a battu Courchelettes, après prolongations, par 19 à 17. Courchelettes, privé de quelques éléments, avait pris l'avantage au début de la partie et menait par 6 à 0 à la 12e minute. Les Tourquennois remontèrent, mais à la mi-temps les « pétroliers » menaient toujours par un point. Le jeu avait été très violent et Romain Leclerc, de Courchelettes, avait été sorti sur faute le disqualifiant.

En seconde mi-temps, la partie fut très serrée et à la fin les deux équipes étaient à égalité. Le trop bouillant tourquennois Dreistroff était déchaîné et avait été renvoyé définitivement sur la touche. Au cours des prolongations, Tourcoing prit l'avantage.

LE DIABLE ENLÈVE LES CORS
Imp. Et le Phor Wammenon, Epernay, Visa N° 6954 P 6464

Maubeuge bat Rhonel Marly

Un match comptant pour le Championnat de France du Basket (4e tour), a mis aux prises dimanche, au Stade Municipal de Maubeuge, deux puissantes équipes nordistes : l'Union Sportiva Maubeugeoise et le Rhonel Sporting Club de Marly.

Disputée sous une pluie diluvienne, la rancontre n'en fut pas moins ardente et extrêmement serrée. A la mi-temps, Maubeuge menait par 10 points à 9 ; la fin fut sifflée sur un score égal de 16 points à 16.

L'arbitre, M. Gosselin, accorda alors les cinq minutes de prolongation réglementaire : Marly acquit deux points, Maubeuge, quatre, s'assurant ainsi la victoire par 20 points à 18.

VOTRE AVENIR est dans L'ÉLECTRICITÉ
Inscrivez vous à nos cours du jour du soir ou par correspondance
ECOLE CENTRALE DE T.S.F
12, Rue de la Lune - Paris

St-Amé Liévin bat R. C. Amiens par 13 à 8

Le mauvais temps et le dégel nuisirent considérablement au déroulement d'une partie capitale pour les deux équipes. Disons cependant que les lévinois ont bien mérité leur qualification par un jeu plus fouillé et par une plus grande résistance qui leur assura la victoire, tout à la fin du match. A la mi-temps, le score était de 3 à 2, en faveur des « Noirs », et jusqu'à ce moment on n'avait noté rien de bien saillant, les joueurs s'accommodant mal du mauvais état du terrain.

A la reprise toute fois, le jeu monta d'un degré et les équipes se livrèrent devantage. Liévin marqua coup sur coup deux « eaux paniers par Leblanc et Cuisse. Les amiénois répondirent et le marque finalement atteint 13 à 8. Bon arbitrage de M. Van Den Heeden.

CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ

A. S. Lilloise bat Honneur Meurchin par 37 à 13

Les « Gazières » lilloises ont démoli les pronostics avec élégance malgré le temps exécrable. Les Meurchinoises firent excellente figure jusqu'à la pause, mais à la reprise leur jeu fut littéralement étouffé par l'ardeur et la technique des Lilloises qui remportèrent une victoire très nette après une partie qui résta correcte de bout en bout.

ATHLÉTISME

La première foulée de Cross

Dimanche, aux alentours du Stade Guy-Lefort se sont disputées les finales départementales du Nord de la première foulée de cross et le temps épouvantable ne facilita pas la tâche des concurrents.

Voici les résultats :

CATEGORIE FEMININE

Juniors, 1,000 m. — 1. Verongstraete (E.S. Tourcoing) en 5' 15" ; 2. Delvoye (Lakanal Roubaix) 6' 36" ; 3.

Comme Maman !
— que veux-tu faire quand tu seras grande ?
— Me marier, avoir beaucoup d'enfants...
et teindre à la maison comme Maman avec...
PERCYCLONE POUR TEINDRE "CHEZ VOUS" TOUS VOS TISSUS
1686 SLOC

Verlop (S. Orchies, 6' 45" ; 4. Vanuyâberghe (Ec. Pratique Roubaix) ; 5. Benoit (A.C.C. Douai) ; 6. Capelle (S. Orchies) ; 7. Mertin (S.A Douai), 8. Masquelier (F.S. Tg) ; 9. Godart (S.C. Roubaix) ; 10. Foetier (S.A Douai), etc.

Seniors. — 1. Mertiniez (A.C.C Douai), 6' 37" ; 2. Veys (F.S Tourcoing) ; 3. Benoit (A.C.C. Douai) ; 4. Deconchy (F.S. Tg) ; 5. Herbaut (S. Orchies) ; 6. Messager (S.A Douai) ; 7. Trotry (A.C.C. Douai) ; 8. Taget (S.C. Roubaix) ; 9. Boursier (E.P. Roubaix) ; 10. Laisné (O. I.C.L.) ; 11. Degand (S.C. Rx) ; 12. Gossert (F.S. Tg) ; 13. Gauselman (E.P. Roubaix) ; 14. Leduc (S.A. Douai) ; 15. Vendeputte (S.C. Rx) ; 16. Delory (Orchies), etc.

CATEGORIE MASCULINE

Cadets. — 1. Marsy (U.S. Marquette), 12' 44" ; 2. Millery (A.C.O. Douai) 12' 51" ; 3. Roger (A.CC. Douai), 12' 59" ; 4. Birembeux (O.I.C.L.) ; 5 Dumortier (U.S. Tg) ; 6. Lacroix (S.A Douai) ; 7. Hak (U.S. Tg) ; 8. Delstevider (U.S.M.) ; 9. Dives (O.I.C.L.) ; 10. Carpentier (E.R. Tg) ; 11. Pechnaert (individuel) ; 12. Lavalard (Iins. Turgot) ; 13. Thomas (Landrecies) ; 14. Ducolombier (U.S. Tg), 15. Delbart (Landrecies), etc

Juniors. — 1. Jacques Thieffrdy (S. Orchésien), 21' 14" ; 2 Poiretta (S.C. Caudry), 21' 42" ; 3. Duchaussoia (S.R. Wasquehal) 21' 45" ; 4. Secember (U.S. Marquette) 21' 46" ; 5. Salmon (E.R. Tg) ; 6. Delaroque (S.A. Douai) ; 7. Petit (A.S.C.H.) ; 8. Foucry (A.C.C. Douai) ; 9. Andrieux (Bergues) ; 10. Lantin (U.S. Marquette) ; 11. Sonneville (S. Loos) ; 12. Fache (S. Orchies) ; 13. Grimonpres (A.S.C.H.) ; 14. Leroy (S. Loos) ; 15. Deswarte (S. Loos), etc.

Seniors. — 1. Sarrazin (S.A. Douai) 33' 43" ; 2. Banse (S.C. Caudry), 33 53" ; 3. Duchaussoia (U.S. Tg), 34 09" ; 4. Cappeleere (Bergues), 34' 14" ; 5 Lorond (individuel), 34' 17" ; 6 Mouvaux (A.G. Thumeries), 34' 28" ; 7. Ducatillon (O.I.C.L.) ; 8. Delannoy (O.I.C.L.) ; 9. Vandenabelle (U.S Brey-Dunes), etc.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —
Sans calomel — et vous sauterez du lit le matin, "gonflé à bloc".
Il faut que le foie verse chaque jour, un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !
Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE ont le pouvoir d'assurer le libre affinx de bile qui vous remettra d'aplomb. Végétales, douces, étonnantes pour faire couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Ttes Pharm V 30 P 1493

RUGBY

S. R. Wasquehal bat U.A.I. de Lille par 9 à 0

La jeune équipe de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers faisait ses débuts contre Wasquehal. Comme prévu, les Wasquehaliens enlevèrent l'affaire mais non sans une très belle résistance des Quatre Arts, qui présentèrent un pack d'avenir robuste et ardent et firent en ligne arrière une excellente défense sur l'homme. O. I. C. L. bat L. U. C. par 28 à 0

Les Etudiants ont opposé aux tenants du titre flandrien une excellente résistance et le score est un peu lourd pour eux.

Le L. U. C. se tint très honorablement en avant à la touche et en mêlée, ceux-ci furent nettement battus, mais à plusieurs reprises on eut l'agréable surprise de voir les Etudiants bousculer en jeu ouvert le rude pack lillois.

En 3/4, les Lillois, malgré l'état boueux du terrain et une balle insaisissable, firent du jeu ouvert à outrance, ce qui explique la marque. Les 3/4 du L. U. C. firent une excellente défense et se montrèrent en gros progrès de ce côté.

HIPPISME

LES COURSES A VINCENNES

Dimanche, à Vincennes, le « Critérium des Trois Ans », au trot attelé, doté de 600.000 francs de prix, dont 300.000 au 1er et couru sur 2 600 mètres, a été gagné par « Simoun M » appartenant à M. Georges Moreau.

Hippodrome du Croisé-Laroche

Contrairement aux prévisions faites par les organisateurs la réunion d'entraînement public n'aura pas lieu le jour de Noël (25 décembre).

Celle-ci est remise à une date ultérieure.

Début des Sports en 2me Page

CRÉDIT LYONNAIS

L'augmentation de 1.307 millions qui ressort de la comparaison des bilans au 30-9 et 30-10 porte à concurrence de 941 millions sur les Comptes de chèques et de 433 millions sur les Créditeurs divers ; les Comptes courants et les Banques et correspondants fléchissant respectivement de 106 à 72 millions. A l'actif, on note un relèvement de 856 millions du Portefeuille-affets, et de 268 millions pour l'ensemble des Comptes courents et des Avances et débiteurs divers. L'Encaisse se chiffre à 3.157 millions.

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Le Bilan au 30-10-1943 atteint 20 milliards 420 millions. Au Passif, les comptes de chèques à 5 milliards 289 millions, les Comptes courants, à 11 milliards 497 millions forment un total de dépôts de 16 milliards 787 millions. Les créditeurs divers passent de 1 milliard 135 millions à 1 milliard 434 millions. A l'actif, l'ensemble des avoirs disponibles se totalise à 16 milliards 155 millions.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

A 37 milliards 953 millions, le total de la situation mensuelle au 31 octobre est en augmentation de 1 milliard 19 millions sur la situation précédente.

Au Passif, l'ensemble des comptes créditeurs s'élève à 35 milliards 834 millions contre 34 milliards 672 millions, soit une progression de 962 millions.

A l'Actif, le Portefeuille-effet s'inscrit à 27 milliards 703 millions contre 26 milliards 356 millions, les Avances et Débiteurs Divers sont à 2 milliards 86 millions au lieu de 1 milliard 948 millions, tandis que les Comptes courants reviennent de 3 milliards 658 millions à 3 milliards 157 millions.

Poissons exotiques

BOMBEKE A LILLE 10, r Ponts de Comines

ANNONCES LÉGALES

COUR D'APPEL DE DOUAI. — **Tribunal Spécial. — EXTRAIT d'un arrêt du Tribunal Spécial du 8 Décembre 1943,** — Le nommé HERPIN Achille, Victor, âgé de 29 ans, né le 29 Novembre 1913, à Ognies (Serr. de Béthune), chaudronnier en fer, demeurant à Ognies, rue de l'Egalité, 8, a été condamné par Jugement du Tribunal Spécial de Douai, du huit Décembre 1943, à HUIT ANS DE RECLUSION, et dispense de l'interdiction de séjour à l'expiration de sa peine, pour **Vol de bestiaux** la nuit, dans les champs, délits commis à Ognies et à Drocourt, les 24 mai, 3 juin et 10 juin 1943. La Cour a ordonné l'affichage du Jugement à la porte du dernier domicile connu de l'inculpé, et l'insertion dudit jugement dans les journaux « L'Echo du Nord », « Le Réveil du Nord » et « Le Journal de Roubaix ». Le tout en application des articles 1er et suivants de la loi du 24 Avril 1941, loi du 3 Août 1943, loi du 11 Septembre 1941, 388 § 1er, 52-21 du Code Pénal. — Pour extrait conforme : Le Greffier du Tribunal Spécial, Maurice FOSTIER. — VU : Le Procureur Général : Ch. FONTANGES. 866

GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK ayant compétence commerciale. — **FAILLITE PLOUVIER** — Messieurs les créanciers de la faillite de M. Henri PLOUVIER-PRUVOST, brasseur à Steenwerck, 19, Grand'Rue, sont invités, en conformité de l'article 492 du Code de Commerce, modifié par les décrets des 8 Août 1935 et 29 Novembre 1939, à faire tenir dans le délai de quarante-cinq jours de la date de la présente insertion, à M. Robert MANGEZ, docteur en droit, syndic de la faillite dudit sieur PLOUVIER, demeurant 22, rue des Tours à Lille, leur bordereau de production, établi en double exemplaire sur papier libre, demandant leur admission au passif de la faillite pour telle somme dont détail appuyé de pièces justificatives, le tout certifié sincère et véritable, daté et signé. L'attention de Messieurs les créanciers est spécialement attirée sur le fait que si dans le délai de quarante-cinq jours de la présente insertion les pièces réclamées ne sont pas adressées au syndic, il sera passé outre aux formalités de la faillite avec toutes conséquences que de droit. — Le Greffier en chef : C. HEQUET.

Etude de Me Emile LAURENT, avoué à Hazebrouck (Successeur de Me DIDRY). — **DIVORCE.** — EXTRAIT — D'un jugement rendu par le Tribunal Civil de première instance d'Hazebrouck, le vingt-trois Mars mil neuf cent trente-deux, enregistré et signifié contradictoirement entre : Monsieur Léon Charles RYCKEWAERT, merchandforsin, demeurant à Gravelines, eux Huttes (Nord), route Nationale, et actuellement à Lille, 22, rue Saint-Sauveur. Défendeur au principal, demandeur reconventionnel. Ayant Me Emile LAURENT pour avoué d'une part ET : Madame Germaine Cornélie Marie BARISSEEL, épouse de Monsieur Léon RYCKEWAERT, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais autorisée à résider séparément à La Madeleine-lez-Lille, 26, rue Thiers. Demanderesse au principal, défenderesse reconventionnelle. Ayant Me Jacques DUQUESNOY pour avoué, d'autre part : Il résulte : Que le divorce a été prononcé d'entre les dits époux RYCKEWAERT-BARISSEEL, aux torts réciproques des parties avec toutes les conséquences de droit. — Pour extrait : (Signé) : E. LAURENT. 36465

CESSION. — **Deuxième insertion.** — Suivant acte sous signatures privées en date à Tourcoing du 5 juin 1943, enregistré à Tourcoing le 18 juin 1943, folio 18, case 12, Mlle CHOUANE Tahar, coiffeur à Tourcoing, avenue Gustave-Dron, n° 109, a vendu le fonds de commerce de CAFÉ-DÉBIT DE BOISSONS qu'il exploitait à Tourcoing, avenue Gustave Dron, n° 109, et comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le matériel et les marchandises en magasin, à une personne désignée dans l'acte. L'entrée en jouissance a lieu le 15 juin 1943. Pour les oppositions s'il y a lieu, s'adresser chez M. Fernand DUJARDIN, 14, rue de l'Industrie, à Tourcoing. — BOVC du 18 décembre 1943. 19,158

Etudes de Mes SIX et LEFORT, avoués à LILLE. — **LICITATION EMPIS** — **A VENDRE** par adjudication publique, le **Mercredi 19 Janvier 1944,** à 14 heures, au Palais de Justice de Lille : **TROIS MAISONS d'habitation** sises à LILLE, n° 55, rue Eugène Jacquet (peut servir pour commerce), MISE A PRIX : 40.000 frs. — Rue de l'Alcazar, n° 17, MISE A PRIX : 35.000 frs. — Rue des Archers, n° 4, MISE A PRIX : 25.000 frs. — S'adresser à Me CORNILLE, notaire à Lille, 4, rue de Tenremonde ; à Me LEFORT, avoué, co-licitant, rue Nationale, 95 ; à Me Pierre SIX, avoué poursuivant, rue de Puébla, n° 9. 36450

Etude de Me Amédée DUCHANGE, notaire à Roubaix, 9, rue du Maréchal Foch. — **CESSION.** — **Deuxième insertion.** — Aux termes d'un procès-verbal d'inventaire dressé par Me DUCHANGE, notaire à Roubaix, le 30 Novembre 1943, enregistré à Roubaix, A. C., le 1er Décembre 1943, vol. 369 bis, f° 89, n° 810, Madame Maria Eloise ROSE, commerçante, demeurant à Wasquehal, rue de Tourcoing, n° 227, veuve de M. Charles Auguste Joseph FENART, a déclaré en exécution des clauses de son contrat de mariage qu'elle entendait conserver pour son compte personnel tous les éléments du fonds de commerce de boucherie-charcuterie exploité à Wasquehal 227 rue de Tourcoing, pour le compte de la communauté par M. FENART, en son vivant demeurant à Wasquehal, rue de Tourcoing, n° 227, où il est décédé le 12 Juin 1943. Oppositions au siège du fonds, dans les 20 jours du présent avis. Paru au B. O le 11 Décembre 1943. — Pour extrait et mention : A. DUCHANGE

MESDAMES !
Pour Teindre vos tissus
ET OBTENIR UN BON RESULTAT VOICI LA MARQUE QU'IL VOUS FAUT :
LA TEINTURE
IDOL
Le paquet permet de teindre 500 gr. de tissu.
Etablis. H. LEFEBVRE - WATTRELOS

Commencer ma cure Finidol pour en finir avec mes rhumatismes
Tlts Phles Laboratoires SALVOXYL, à ROCHECORBON (Ind.) Visa 1082 P 791

Etude de Me Pierre SIX, avoué à LILLE, rue de Puébla, n° 9 (Successeur de Me J. GODRON). — **Vente sur licitation DE GRAEVE.** — Insertion prescrite par ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Lille, en date du 30 Novembre 1943, enregistrée, en application du décret-loi du 29 Novembre 1939. En vertu et en exécution d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal Civil de Lille, le 23 Novembre 1943, enregistré, sur la requête collective, présentée par : 1o Madame Augusta DE GRAEVE et M. Jules POPE, son époux, demeurant à Lillé, 50, rue de la Prévoyance ; 2o Madame Elise DE GRAEVE et M. Alfred ROMAN, son époux, demeurant à Lille, rue Jules Breton, cité Duffet, 45 ; 3o Monsieur Victor DE GRAEVE, demeurant à Loos, rue des Oliveaux, n° 45/2, maison provisoire, veuf de dame Julienne MARIN ; 4o Monsieur Paul PERRIER, demeurant à Bailleul, rue de la Gare, administrateur provisoire des biens de le dame Hélène Charlotte DE GRAEVE, sans profession, veuve en premières noces de Monsieur Hector Louis NONNON et divorcée en secondes noces de Monsieur Julien Henri TILLEMAN, ladite dame domicilée à Hellemmes, Chemin de la Cotonnière, 40 et actuellement interrnée à l'Asile d'Aliénées de Bailleul. Ayant pour avoué Me SIX. Il sera procédé à l'audience publique des criées du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, à une date qui sera ultérieurement fixée, à la mise en adjudication publique des immeubles suivants : VILLE DE LILLE, Faubourg des Postes, Rue Jules Breton, Cité Duffet-Sdez, nos 6, 22, 24, 26 et 30. **CINQ MAISONS d'ouvriers,** dont deux libres d'occupation. MISES A PRIX : **12,000 francs** chacune. Conformement aux dispositions de la loi du 16 Novembre 1940, seules les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation de M. le Préfet du Nord, pourront se rendra adjudicataires. Dans le mois qui suivra la présente insertion tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article 1er du décret du 1er Septembre 1939, sur les mobilisés et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former une opposition motivée à la levée de cette suspension, par simple lettre recommandée et adressée au Greffier du Tribunal Civil de Lille. — Pour extrait (signé) Pierre SIX.

Etudes de Me A. BAYART, docteur en droit, notaire à Roubaix, 43, rue du Maréchal Foch, de Me F. VANDEWALLE, docteur en droit, avoué à Lille, 50, rue de l'Hôpital Militaire, et de Me Fernand GOMBERT, docteur en droit, avoué à Lille, 33, rue d'Inkermann. — **Licitation TRUFFAUT, surenchère LIAGRE.** — Département du Nord - Arrondissement de Lille. — VILLE DE CROIX : 1) Rue Jean Jaures, numéro 11 : **Une maison de commerce,** 2), 3) et 4) : rue Henri Ghesquière, numéros 2, 4 et 6 : **Trois maisons d'habitation.** Ensemble les fonds et terrein en dépendant. **A vendre séparément.** — L'adjudication aura lieu le **Jeudi 3 février 1944,** à 15 heures, en l'étude et par le ministère de Me A. BAYART, notaire à Roubaix, 43, rue du Maréchal Foch, commis à cet effet. — DESIGNATION : 1) Département du Nord - Arrondissement de Lille - **VILLE DE CROIX** : 11 Rue Jean Jaurès, numéro 11 (cf. 2e du cahier des charges). Une maison à usage de commerce de chaussures et réparations, comprenant : rez-de-chaussée, magasin, salle à manger, cuisine, arrière-cuisine, cour, cabinet, citerne, pour numéros 9 et 11 ; 1er étage : deux chambres ; 2e étage : 1 chambre mansardée ; grenier ; eau, gaz, électricité, reprise au cadastre section A, numéro 481 P, Occupation : louée verbalement et au mois au loyer de 180 fr., plus charges. — 2) Rue Henri Ghesquières, numéro 2 (art. 5e du cahier des charges). Une maison à usage d'habitation, comprenant : rez-de-chaussée ; 2 pièces, cave, cour, cabinet, fosse d'aisance et citerne pour les maisons 2, 4 et 6 ; 1er étage : 2 chambres ; 2e étage : 1 chambre mansardée, grenier, eau, gaz, électricité ; reprise au cadastre section A, numéro 481 P. Occupation : Louée verbalement et au mois au loyer de 67 fr. 50. — 3) Rue Henri Ghesquières, numéro 4 (art. 6e du cahier des charges) : Une maison à usage d'habitation, comprenant : rez-de-chaussée ; 2 pièces ; cave ; cour ; cabinet ; 1er étage : 2 chambres ; 2e étage : 1 chambre mansardée, grenier, Eau, gaz, électricité, reprise au cadastre section A, numéro 481 P. Occupation : Louée verbalement et au mois au loyer de 67 fr. 50. — 4) Rue Henri Ghesquières, numéro 6 (art. 7e du cahier des charges) : Une maison à usage d'habitation, comprenant : rez-de-chaussée ; 2 pièces, cave, cour, cabinet ; 1er étage : 2 chambres ; 2e étage : 1 chambre mansardée, grenier, eau, gaz, électricité, paraissant reprise au cadastre section A, numéro 481 P. — Occupation : Louée verbalement et au mois, au loyer de 67 fr. 50. **Mises à prix** : Article 1er : 60.500 fr. — Article 2e, 22.000 fr. — Article 3e : 22.000 fr. — Article 4e : 20.900 fr. — **AVIS IMPORTANT** : Il est ici rappelé que seules les personnes ayant obtenu préalablement de Monsieur le Préfet du Nord l'autorisation d'acheter conformément à la loi du 16 novembre 1940, pourront porter des enchères et être déclarées adjudicataires. Il est recommandé de solliciter d'urgence cette autorisation et au plus tard trois semaines avant l'adjudication. — La vente a lieu à la requête de Mademoiselle Hélène-Sophie LIAGRE commerçante, demeurant à Lille, rue Esquermoise, numéro 28. Ayant pour avoué Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, avoué à Lille, 50, rue de l'Hôpital Militaire. En suite d'un acte passé au greffe du tribunal civil de Lille, le 25 septembre 1943, enregistré, contenant constitution de Me VANDEWALLE, avoué, déclaration de surenchère du dixième conformément à la loi et engagement par Mlle LIAGRE de porter savoir : a) à 60.500 fr., le prix de 55.000 francs, moyennant lequel a été adjugée suivant procès-verbal du ministère de Me BAYART, notaire à Roubaix, en date du 8 septembre 1943, outre les frais et charges, la maison sise à Croix, rue Jean Jaurès, numéro 11 ; b) à 22.000 fr. la prix de 20.000 fr., moyennant lequel a été adjugée suivant le même procès-verbal la maison sise à Croix rue Henri Ghesquières, numéro 2 ; outre les frais et charges ; c) à 22.000 fr., le prix de 20.000 fr., moyennant lequel a été adjugée suivant le même procès-verbal, la maison sise à Croix, rue Henri Ghesquières, numéro 4, outre les frais et charges ; d) à 20.900 fr. le prix de 19.000 fr. moyennant lequel a été adjugée suivant le même procès-verbal, la maison sise à Croix, rue Hanri Ghesquières, numéro 6, outre les frais et charges. Lesdits immeubles adjugés à Madame Hélène-Julie-Marie TRUFFAUT, épouse de Monsieur Arthur-Joseph DE BLOCK, avec lequel elle demeura à Courtrai, 68, boulevard Groeninghe, assistée et autorisée de son mari. Observation faite que ladite surenchère

Tisane des Pères Célestins
LAXA-DEPURATIVE
TOUJOURS AUSSI LAXATIVE QU'AGREABLE

QUALITÉ GARANTIE
Maintenues
Comme avant-guerre, DESMET-RADIO garde en place dans la région en maintenant sa renommée.
Atelier de réparations en laboratoire aménagé spécialement équipés.
Malgré les difficultés de l'heure, et grâce à un approvisionnement de sécurité, tout poste DESMET, quel que soit son âge, peut être dépanné en semaine à neuf.
Plus un minute de temps, avec le même sérieux de garantie.
Voyez votre revendeur ou écrivez à
DESMET Radio
"LA GRANDE MARQUE DU NORD"
222 r. Solférino - LILLE

a été validée par jugement rendu par le tribunal civil de Lille, le 27 octobre 1943, enregistré et signifié. La vente du 6 septembre 1943 se poursuivait en vertu et en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par la première chambre du tribunal civil de première instance de Lille, le 3 février 1942, enregistré et signifié. Et aux requête, poursuite et diligence de l'Association sans but lucratif « Monastère Notre-Dame de la Paix », Dames Bénédictines, rue des Bénédictines à Menin (Belgique). Poursuites et diligences de ses Administratrices Madame Ernestine BLEUZE, présidente, Medame Louise BUELENS et Madame Yolende HOUBAERT, administratrices. Agissant en qualité de créancière de Madame Louise TRUFFAUT, épouse divorcée de Monsieur Alfred DESMETS, domiciliée et résidant audit Monastère et subrogée dans ses droits en vertu de l'article 1166 du code civil ». Ayant pour avoué Me Fernand GOMBERT, A l'encontre de : 1o Madame Louise-Julie-Marie LECONTE, veuve du Monsieur Henri TRUFFAUT, demeurant à Dottignies (Belgique), boulevard Franco-Belge ; 2o Monsieur Henri-Louis TRUFFAUT, rentier, demeurant à Dottignies (Belgique) boulevard Franco-Belge. Défendeurs ayant pour avoué Me VANDEWALLE ; 3o Madame Hélène-Julie-Marie TRUFFAUT, épouse de Monsieur Louis-Arthur DE BLOCK, négociant, avec lequel elle demeure à Courtrai (Belgique) 68, boulevard Groeninghe. Défenderesse ayant pour avoué Me GOMBERT ; 4o Monsieur Alfred DESMETS, contrôleur aux productions industrielles, demeurant à Lille, 2, rue Marcel Sembat et pris en sa qualité de tuteur naturel et légal de sa fille mineure Andrée-Louise-Sidonie DESMETS, ladite mineure prise en sa qualité d'héritière de sa mère Madame Louise-Julie-Marie-Joseph TRUFFAUT, épouse divorcée de Monsieur DESMETS, décédée à Courtrai eu Monastère Notre-Dame de la Paix le 6 septembre 1942 ». Ayant pour avoué Me GOMBERT. — La vente aura lieu en présence ou elles dûment appelées des parties intéressées et de Monsieur Henri CARLIER, clerc de notaire, demeurant à Fiers, rue Anatole France, en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Andrée DESMETS susnommée ; fonction à laquelle il a été appelé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille de la mineure prise sous la présidence de M. le Juge de Paix du 1er arrondissement judiciaire de Lille, le 14 décembre 1943. — S'adresser pour tous renseignements : 1) à Me André BAYART, notaire à Roubaix, 43, rue du Maréchal Foch, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; 2) à Me Fernand GOMBERT, docteur en droit, avoué, ayant poursuivi la vente, demeurant à Lille 33, rue d'Inkermann ; 3) à Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, avoué co-licitant et du surenchérisseur, demeurant à Lille, 50, rue de l'Hôpital Militaire. — Ainsi fait et rédigé par Me VANDEWALLE, avoué, soussigné, à Lille, le 17 décembre 1943 (signé) : F. VANDEWALLE. Enregistré à Lille, le... décembre 1943, folio..., case..., Reçu : 30 fr. — Le Receveur (signé) : RATEL.

COOPERATIVE « UNION DE ROUBAIX - WATTRELOS », — Siège social : rue de Laers, WATTRELOS. — Tirage de 405 obligations, remboursables au premier janvier 1944 :

71	78	120	144	184	185	188	210	232	
262	272	295	303	338	341	343	354	356	
368	387	413	447	496	513	519	565	572	
577	588	593	595	613	674	697	715	718	
779	786	797	811	821	874	929	936	1069	
1130	1155	1220	1265	1277	1298	1320	1337	1383	
1387	1391	1392	1396	1431	1438	1448	1471	1472	
1508	1538	1594	1598	1625	1692	1700	1720	1738	
1790	1796	1601	1835	1852	1891	1896	1903	1906	
1936	2002	2102	2123	2153	2386	2406	2418	2451	
2473	2481	2629	2705	2781	2792	2842	2871	2877	
2915	2935	2951	2971	3023	3030	3072	3075	3077	
3111	3122	3157	3197	3201	3246	3295	3300	3317	
3403	3423	3439	3459	3463	3475	3476	3489	3495	
3583	3601	3655	3675	3700	3701	3742	3752	3783	
3851	3860	3861	3928	3952	3972	4024	4042	4051	
4072	4101	4118	4130	4133	4150	4155	4164	4171	
4234	4235	4244	4246	4280	4295	4310	4313		
4328	4333	4337	4375	4402	4483	4641	4688	4741	
4742	4762	4789	4820	4879	4887	4908	4975	4980	
4983	5002	5034	5119	5133	5174	5180	5190	5214	
5223	5224	5232	5309	5319	5320	5350	5353	5364	
5378	5395	5404	5411	5450	5507	5508	5509	5560	
5566	5612	5616	5618	5621	5622	5628	5633	5649	
5654	5655	5659	5661	5676	5681	5682	5683	5684	
5688	5689	5692	5693	5696	5751	5780	5797	5812	
5821	5841	5857	5873	5912	5955	5963	5990	6032	
6036	6048	6058	6080	6083	6097	6110	6115	6126	
6153	6154	6280	6344	6398	6447	6465	6474	6492	
6505	6507	6529	6571	6578	6603	6708	6740	6769	
6775	6767	6807	6809	6873	6938	6949	6991	7011	
7117	7137	7153	7187	7179	7192	7210	7215	7261	
7269	7271	7302	7333	7368	7408	7449	7507	7539	
7719	7741	7751	7822	7876	7928	7933	7953	7957	
7963	8064	8105	8119	8151	8232	8237	8281	8327	
8374	8393	8447	8473	8478	8484	8495	8506	8531	
8536	8574	8595	8608	8613	8616	8617	8624	8646	
8652	8661	8704	8732	8750	8757	8777	8796	8812	
8861	8887